

Dispositif Devoirs faits

Circulaire n°2023-074 du 06/09/2023 relative à l'actualité du dispositif Devoirs faits

Rectorat de l'académie de Créteil

Cabinet de la rectrice

Affaire suivie par Céline Audry

Tél : 01 57 02 62 45

Mél : ce.dircab@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement et mesdames et messieurs les inspecteurs.

Le dispositif Devoirs faits, outil essentiel de lutte contre les inégalités scolaires, profite en moyenne à 36% des collégiens de notre académie¹. 44,4% des élèves de nos établissements relevant de l'éducation prioritaire en sont bénéficiaires². Ces résultats sont le fruit du travail collectif des équipes dans les collèges.

Il convient désormais de poursuivre cet engagement en faveur de tous nos collégiens et notamment de tous **les élèves de sixième pour lesquels le dispositif devient obligatoire** et s'inscrit en complément des autres heures d'accompagnement des élèves dans le cadre de la nouvelle sixième. Vous pourrez retrouver l'ensemble des informations sur la page Eduscol « [Une classe de sixième au plus près des besoins des élèves](#) ». Un livret tourné vers la mise en œuvre du dispositif [Devoirs faits en sixième](#) est également disponible.

Pour que le dispositif bénéficie efficacement aux élèves, il doit être mis en œuvre **dès les premiers jours de septembre**. A cette fin, les établissements se rapprocheront utilement des écoles de leur secteur afin de recueillir les besoins identifiés des élèves. Ces informations seront par la suite complétées par les résultats aux évaluations nationales. En effet, la maîtrise des fondamentaux (lecture, écriture, calcul) est primordiale pour une entrée sereine au collège. Instauré dès septembre, le dispositif Devoirs faits sera ainsi l'un des leviers mis en œuvre pour remédier aux difficultés que les élèves peuvent rencontrer.

La participation des professeurs des écoles au dispositif permettra une meilleure prise en charge conjointe des élèves dès les premiers jours de l'année scolaire.

Formations proposées sur Devoirs faits par l'École académique de la formation continue

- Devoirs faits fera l'objet d'un module de formation dans le cadre du parcours dédié à la nouvelle 6^è : *Mettre en œuvre et articuler les dispositifs d'accompagnement dans le cadre de la nouvelle 6^è*.
- Il vous est également possible de faire, en établissement, une demande de FIL (formation d'initiative locale) portant sur Devoirs faits : <https://www.ac-creteil.fr/construire-des-collectifs-de-travail-122101>

¹ Contre 32% au niveau national.

² Contre 43,1% au national.

Le correspondant EAFC du district pourra être sollicité pour mettre en place avec vous ces formations.

- **Enfin, un séminaire académique de tous les référents Devoirs faits** aura lieu à l'automne. Vous aurez l'occasion prochainement d'y inscrire le référent de votre établissement lors d'une campagne collective. Pour vous aider à formaliser sa mission, une lettre de mission académique type des référents « Devoirs faits » vous est proposée en annexe. Les propositions qui y sont faites sont destinées à faciliter la rédaction d'une lettre de mission qui pourra être adaptée à chaque établissement : elles ne sont ni limitatives, ni prescriptives, ni hiérarchisées. Elles ont vocation à nourrir la réflexion du chef d'établissement et du coordonnateur, et à faciliter la démarche de formalisation qu'ils entreprennent ensemble en tenant compte des spécificités locales.

Quelques ressources nationales complémentaires

- **Les vade-mecum Devoirs faits**

Le second volet du vade-mecum Devoirs faits intitulé « [Devoirs faits, un outil de pilotage pédagogique de l'établissement](#) » est disponible sur Eduscol. Prenant appui sur l'expérience des établissements, ce tome 2, complémentaire du premier, a l'ambition d'accompagner la mesure dans le temps en approfondissant la réflexion pédagogique, en valorisant les innovations et les réussites issues des territoires, et en diffusant des témoignages des acteurs de terrain. Il a donc vocation à accompagner les équipes éducatives dans la poursuite de leur réflexion et à les encourager afin de donner à Devoirs faits toute son ampleur.

Il vient compléter le premier vade-mecum dédié, « [Tout savoir sur Devoirs faits](#) ».

- **Parcours d'autoformation m@gistère**

Le parcours d'autoformation [M@gistere Devoirs faits](#) propose une formation très complète, **en libre accès pour tous les personnels**, conçue pour couvrir tout le périmètre de Devoirs faits : avant, pendant et après les devoirs.

Six modules thématiques sont proposés :

- Placer Devoirs faits au cœur du projet d'établissement.
- Prescrire les devoirs.
- S'aider des sciences cognitives pour rendre les devoirs plus efficaces.
- Encadrer une séance de Devoirs faits.
- Accompagner les familles à aider leurs enfants.
- Réinvestir les devoirs et valoriser l'implication des élèves.

Il est possible de suivre l'intégralité du parcours ou seulement certains modules selon ses besoins.

Il convient d'en assurer la valorisation et la diffusion auprès de tous les acteurs engagés dans le dispositif : chefs d'établissement, intervenants, coordonnateurs, professeurs, AED, etc...

- **[Jules](#), l'outil d'aide aux devoirs du CNED³**

Jules est un outil gratuit, fondé sur un agent conversationnel ou *avatar*, en capacité de répondre à des questions d'élèves portant sur un point de connaissance, de rappeler des éléments de cours, de proposer des prolongements, etc. Il peut donc venir en appui pour des apports notionnels et dans le but de renforcer l'autonomie des élèves face aux devoirs.

L'offre concerne le français, les mathématiques, l'histoire, la géographie, les SVT et la physique-chimie, de la 6^e à la 3^e.

La rectrice de l'académie de Créteil,

Signée

Julie BENETTI

³ <https://jules.cned.fr/>